

BILAN DE L'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AUTORISATIONS FINANCIERES (JUSQU'AU 13 MARS 2019)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2018	Utilisation en 2019 (jusqu'au 13 mars)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 23.05.2017, 18 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 24.05.2017 Echéance anticipée : 23.05.2018	5% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant. Au 23.05.2018, 98 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 19 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 24.05.2018 Echéance : 23.11.2019	5% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant. Au 31.12.2018, 130 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 537 du Document de référence 2019)	Hors contrat de liquidité : néant. Au 13.03.2019, 116 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.
Augmentation de capital	Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 18.05.2016, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	403 M EUR nominal pour les actions, soit 39,99% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 15^e à 20^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 15^e à 18^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	333,200 M EUR nominal pour les actions, soit 32,99% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 21^e à 26^e résolutions de l'AG du 23.05.2018</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 21^e à 24^e résolutions de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital	Accordée par : AG du 18.05.2016, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	550 M EUR nominal	Néant	Non applicable
	Accordée par : AG du 23.05.2018, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	550 M EUR nominal	Néant	Néant	

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2018	Utilisation en 2019 (jusqu'au 13 mars)
Augmentation de capital (suite)	Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 18.05.2016, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	100,779 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	100,980 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 20^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 22^e et 23^e résolutions de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Néant
		Accordée par : AG du 18.05.2016, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	10% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Non applicable
Augmentation de capital en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 23.05.2018, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	10% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 20^e et 21^e résolutions de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Néant
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 23 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	10% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 20^e et 21^e résolutions de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Néant
Emission d'obligations subordonnées	Émission d'obligations convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par : AG du 18.05.2016, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	10% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 24 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	1,5% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 20^e résolution de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 6 février 2019 pour un montant nominal de 15 148 000 EUR et pour laquelle le Directeur général a reçu une délégation.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2018	Utilisation en 2019 (jusqu'au 13 mars)
Attribution d'actions gratuites	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 18.05.2016, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	1,4% du capital à la date de l'autorisation dont un maximum de 0,5% du capital avec une période d'acquisition de 2 ans pour le paiement des rémunérations variables différées <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i> 0,1% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux de 1,4% et 0,5% prévus par la 19^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i>	Au 23.05.2018, attribution de 828 000 actions soit 0,10% du capital au jour de l'attribution.	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 25 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	1,4% du capital à la date de l'autorisation dont un maximum de 0,5% du capital avec une période d'acquisition de 2 ans pour le paiement des rémunérations variables différées <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 20^e résolution de l'AG du 23.05.2018</i> 0,1% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux de 1,4% et 0,5% prévus par la 25^e résolution de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Au 13.03.2019, attribution de 1 314 000 actions soit 0,16% du capital au jour de l'attribution.
	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux salariés autres que les personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 18.05.2016, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	0,6% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i>	Au 23.05.2018, attribution de 862 000 actions soit 0,11% du capital au jour de l'attribution.	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 26 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	0,6% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 20^e résolution de l'AG du 23.05.2018</i>	Néant	Au 13.03.2019, attribution de 1 545 000 actions soit 0,19% du capital au jour de l'attribution.
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 18.05.2016, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 23.05.2018	5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Non applicable
		Accordée par : AG du 23.05.2018, 27 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 23.07.2020	5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant